

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFU

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de demande doit contenir les pièces suivantes :

- **1 – Des documents concernant le candidat et le service ou laboratoire de recherche :**
 - Une lettre de motivation d'une demi-page environ, expliquant les motivations du candidat pour sa demande de subvention et la part personnelle qui sera réalisée par le candidat dans le projet,
 - Son *curriculum vitae*,
 - Une lettre de soutien du chef du service ou du directeur du laboratoire d'accueil,
 - L'organigramme du service ou laboratoire d'accueil et les principales publications sur le thème de recherche.
- **2 - Une description résumée du projet de recherche** (10 pages et 10 références bibliographiques au maximum) :
 - Titre
 - Objectifs et résultats escomptés
 - L'état des connaissances sur le sujet et la mise en perspective du projet
 - Méthodologie
 - L'inscription du projet dans la dynamique et les objectifs du service ou laboratoire d'accueil
 - L'utilisation détaillée du montant de la subvention
 - Les perspectives du projet dans la formation et la carrière du candidat, dans l'activité de recherche du service d'accueil, dans ses développements potentiels (autres recherches ou applications cliniques)
 - La liste des autres financements déjà obtenus pour le même projet, leur montant et leur origine.
- **3 - Certificats et attestations :**
 - Avis favorable du CPP et de la CNIL pour une recherche clinique effectuée en France (si nécessaire).
 - A défaut, l'avis favorable du CCP et de la CNIL sera une condition suspensive pour débloquer l'attribution des fonds.
- **4 – Le document de déclaration et engagement du candidat dûment signé**

Le dossier complet est à adresser par mail uniquement à
afu@afu.fr

Date limite de réception du dossier :

session 1^{er} semestre : **1^{er} mars 2026**

session 2^e semestre : **30 juin 2026**

Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFU

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Conditions de demande :

1. Être urologue membre de l'AFU, ou membre de l'AFUF, ou médecin chercheur non membre de l'AFU,
2. S'engager à réaliser un travail de recherche fondamental ou clinique dans un domaine concernant directement l'appareil uro-génital.
3. Déposer un dossier de demande complet avant la date limite de réception des candidatures de l'une des deux sessions d'examen.

Caractéristiques de la subvention :

- La demande de subvention est étudiée pour tout projet quels que soient sa durée et son coût. Elle peut être renouvelée.
- Le montant de la subvention n'est pas limité mais doit être raisonnable et argumenté. Les sommes attribuées pour l'année en cours doivent rentrer dans l'enveloppe prévisionnelle du budget global alloué aux subventions de l'AFU.

Conditions d'examen des candidatures :

- Deux sessions d'examen sont organisées par an.
- Pour chaque demande de subvention, le responsable du Conseil Scientifique de l'AFU (Président du Jury) désigne deux rapporteurs et leur transmet le dossier de candidature anonymisé. Chacun des rapporteurs remplit une grille d'évaluation qui permet d'attribuer une note au dossier de candidature.
- La synthèse des évaluations des rapporteurs est présentée au Jury qui effectue, à chacune des deux sessions, un classement des dossiers de candidature.
- Les dossiers de candidature et leur classement sont ensuite présentés au Conseil d'Administration de l'AFU qui statue sur l'attribution définitive des subventions. Le Conseil d'Administration peut, s'il le souhaite, procéder à une audition des candidats avant cette attribution.
- Le Conseil d'administration peut décider d'accorder une subvention d'un montant inférieur à celui demandé.

Obligations du receveur :

Le receveur s'engage :

- à présenter le résultat ou l'état d'avancement de ses travaux dans un délai d'un an à l'occasion du Congrès de l'Association Française d'Urologie,
- à mentionner dans toute publication relative à ses travaux : « travail ayant bénéficié d'une subvention de l'Association Française d'Urologie (AFU) / (année de l'attribution) »,
- à utiliser intégralement le montant de la bourse pour réaliser le projet de recherche décrit dans la demande, sans le rétrocéder, même partiellement, pour une autre recherche.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFU

DECLARATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e)dépose ma candidature à
une subvention de l'AFU, pour l'année.....

Je déclare :

- signaler à l'AFU tout lien professionnel avec des sociétés commerciales ou industrielles concernées par le projet de recherche,
- signaler à l'AFU tout autre financement directement en rapport avec le projet de recherche en cas de co-financement,
- avoir pris connaissance des conditions de composition du dossier et l'accepter sans réserve,
- être informé que les dispositions financières de cette subvention sont soumises à l'article 4113-6 du Code de Santé Publique.
- garantir l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier de candidature.

Je m'engage :

- à prendre toute assurance et à m'acquitter de toute taxe ou impôt, entraînés par l'obtention de la subvention.
- à utiliser intégralement le montant de la subvention pour réaliser ce projet de recherche, sans le rétrocéder, même partiellement, à une autre personne ou pour une autre recherche
- à présenter le résultat, ou l'état d'avancement, de ces travaux dans un délai d'un an, à l'occasion du Congrès de l'Association Française d'Urologie,
- à mentionner dans toute publication relative à ses travaux : "travail ayant bénéficié d'une subvention de l'Association Française d'Urologie (AFU) / (année de l'attribution)".

Date et signature